



LA DIRECTION DE L'ÉCONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT VOUS INFORME

Le Rhône soumis à des mesures renforcées

A partir du vendredi 26 mars minuit, le département du Rhône sera soumis à de nouvelles mesures de restrictions renforcées. Seuls certains commerces pourront rester ouverts.

Les commerces de première nécessité restent ouverts ainsi que :

- libraires et disquaires,
- coiffeurs,
- cordonniers,
- magasins de plantes et de fleurs,
- chocolatiers,
- concessions automobiles,
- auto-écoles,
- services de réparation et entretien d'instruments de musique,
- agences et visites de biens immobiliers.

Vous trouverez la liste complète sur le site service-public.fr

Compte tenu du couvre-feu, ces commerces continueront de devoir fermer à 19h.

La vente à emporter est autorisée jusqu'à 19h et les livraisons jusqu'à 22h.

La vente de produits non essentiels dans les grandes surfaces est interdite.

Par ailleurs, l'ensemble des marchés de la ville restent ouverts.

Plus d'informations sur lyon.fr

Les aides de l'Etat sont maintenues et adaptées : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures>

La **CMA** poursuit son accompagnement pour répondre à vos questions en lien avec la crise sanitaire. La CMA reste joignable au 04 72 43 43 00 ou directement avec votre interlocuteur unique en remplissant le formulaire sur : <https://www.cma-lyon.fr/coronavirus-mesures-de-soutien-aux-entreprises-contacts-utiles>

Le réseau CMA a également mis en place une cellule d'écoute et de soutien psychologique pour vous aider à faire face, joignable au 0 805 655 050.



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LYON-RHÔNE



La CCI mobilise ses services au sein de sa cellule d'appui aux entreprises. Un numéro de téléphone 04 72 40 58 58 et une adresse mail dédiée infos@lyon-metropole.cci.fr sont disponibles pour informer toutes les entreprises sur les mesures de soutien pendant la crise sanitaire : https://www.lyon-metropole.cci.fr/jcms/actualites/covid-19-hotline-de-la-cci-p_3768952.html

Label « Fabriqué à Lyon »



Gage d'authenticité pour les consommateurs, le label « Fabriqué à Lyon » est une marque de territoire qui met en avant le savoir-faire lyonnais. Alors n'attendez plus ! Vous avez jusqu'au 21 juin 2021 pour déposer votre candidature. Toutes les modalités sur Lyon.fr.

Appel à projet Subventions aux associations de commerçants et d'artisans

La Ville de Lyon souhaite soutenir les initiatives visant à moderniser les outils collectifs au service du commerce pour favoriser l'accompagnement à la transition écologique des commerces et renforcer la dynamique commerciale.

Elle lance ainsi un appel à projet pour l'attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à l'appel à projet ainsi que les modalités de dépôt des dossiers sur Lyon.fr.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 25/06/2021, date limite de dépôt des candidatures.

Les subventions seront comprises entre 1 000 et 15 000 euros dans la limite de 50 % du projet.

Aides à la numérisation

La **CCI Lyon Métropole** et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** vous accompagnent dans la digitalisation de vos commerces.



Ses missions, ses services :

- Informer les entreprises sur la valeur ajoutée du numérique au travers d'ateliers, notices, clubs.
- Accompagner concrètement des projets numériques dans l'entreprise, avec notamment des programmes comme Atouts numériques ou Numérique PME
- Permettre d'expérimenter des applications de l'Usine Numérique avant d'investir
- Anticiper les usages, aides les entreprises à décoder les usages induits par ces innovations pour prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause

Plus d'information :

https://www.lyon-metropole.cci.fr/jcms/se-developper/l-ene-entreprises-et-numerique-p_118318.html



Bénéficiez d'un accompagnement numérique personnalisé avec l'un de vos experts de la CMA

- Click and collect pour les commerces 'non essentiels'
- Vendre ses produits en ligne avec Ma Ville Mon Shopping
- Clique mon commerce : e-commerce et vente à distance
- Aides financières à la numérisation des entreprises

Plus d'information :

<https://www.cma-lyon.fr/actualites/outils-numeriques-pensez-digital-pour-votre-activite#rdv-numerique>



Mobilités douces

Véritables alternatives à la voiture individuelle, les modes doux (vélos, rollers, piétons et trottinettes) sont 100% non motorisés et non polluants.

Ils participent à la réduction de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Le vélo-cargo se déploie fortement et les commerçants et artisans s'interrogent sur la place future du vélo-cargo dans la logistique urbaine et plus particulièrement dans la gestion des livraisons sur le dernier kilomètre.



La Ville de Lyon encourage l'utilisation du cargo pour désengorger les cœurs de quartier.

Privilégiez l'utilisation des modes alternatifs de déplacement et pensez au vélo-cargo pour vos livraisons ! Le vélo-cargo : une solution pour la mobilité dans les zones urbaines denses.

**L'équipe de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat
reste à votre disposition pour tout complément d'information.**